

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme de Renouveau Urbain (PRU) de la Fontaine d'Ouche - Réaménagement du boulevard Bachelard - Bilan de la concertation - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement des consultations - Signature des marchés

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour le projet de Renouveau Urbain (PRU) de la Fontaine d'Ouche, les engagements des maîtres d'ouvrage et partenaires financiers pour la période 2005-2011, et m'a autorisé à signer la convention définitive.

Cette convention prévoit un plan de requalification des espaces urbains du quartier, et notamment du boulevard Bachelard, entre le boulevard Chanoine Kir et l'avenue du Lac, afin de lui donner une configuration plus urbaine.

Le projet ayant un coût prévisionnel supérieur à 1,9 M€ et prévoyant des modifications d'emprise, le Conseil Municipal a défini, dans sa séance du 29 septembre 2008, les modalités de concertation à mettre en place.

Lancée lors d'une réunion publique de présentation de l'esquisse le 7 novembre 2008, cette concertation s'est poursuivie du 22 décembre 2008 après-midi au 19 janvier 2009 midi par une exposition présentée à la mairie annexe de la Fontaine d'Ouche. Elle a permis à toute personne qui le souhaitait de prendre connaissance des grandes lignes de l'opération telle qu'elle résulte de l'esquisse réalisée par les services municipaux maître d'oeuvre. Le bilan de cette concertation est détaillé dans le document joint. Les observations ne remettent pas en cause le bien fondé de l'opération ni les grandes lignes du projet. En conséquence le processus de l'opération peut se poursuivre.

Le programme des travaux prévoit :

- une mise à deux fois une voie pour la circulation générale du boulevard sur toute sa longueur, et une composition de l'espace qui rompe l'effet actuel de ligne droite afin de limiter la vitesse et d'améliorer ainsi la sécurité routière ;
- une prise en compte des transports urbains sous la forme d'un couloir de bus qui puisse, à terme, être compatible avec un transport en commun en site propre ;
- une prise en compte des piétons et des vélos pour le développement de transports doux ;
- une libération d'emprise au bénéfice des parcelles riveraines dans le but de permettre, notamment, un réaménagement des espaces extérieurs et des parkings du centre commercial et des immeubles de logements à loyers modérés.

Il est illustré par le document graphique joint au rapport.

Les travaux pourraient commencer à l'automne 2009 pour se terminer courant 2010.

Le montant de leur enveloppe financière prévisionnelle est estimé à 7 210 000 € TTC. Le financement serait assuré par la Ville et par les subventions susceptibles d'être attribuées par les différents financeurs, notamment l'Union Européenne, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Région de Bourgogne et le Département de la Côte d'Or.

La maîtrise d'oeuvre des travaux pourrait être confiée aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise.

Il est proposé d'attribuer les marchés dans le cadre d'un allotissement à la suite de consultations selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - prendre acte de la concertation préalable au réaménagement du boulevard Bachelard organisée conformément aux articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme ;
- 2 - arrêter le projet définitif de réaménagement du boulevard Bachelard conformément aux orientations d'aménagement soumises à la concertation publique et présentées dans le rapport ;
- 3 - arrêter le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, dont la Ville serait maître d'ouvrage, à 7 210 000 € TTC ;
- 4 - décider de confier leur maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux et leur réalisation à l'entreprise ;
- 5 - m'autoriser à lancer les consultations par voie d'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un allotissement ;
- 6 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 7 - m'autoriser en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1 du code des marchés publics ;

8 - m'autoriser à prendre toutes décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10% de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

9 - solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être attribuées par les différents financeurs, notamment l'Union Européenne, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Région de Bourgogne et le Département de la Côte d'Or.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 FEV. 2009



REAMENAGEMENT DU BOULEVARD BACHELARD

Bilan de la concertation

20 08

Dans le cadre de la concertation, plusieurs vecteurs de recueil d'observations ont été utilisés : réunion publique du 19 décembre 2008, commission de quartier du 7 janvier 2009, registre de concertation lors de l'exposition publique du 22 décembre 2008 au 19 janvier 2009, boîte à idées disponible en mairie annexe de la Fontaine d'Ouche aux mêmes dates.

Les remarques recueillies sont inscrites ci-dessous en italique et les réponses en caractères gras.

Les remarques ne concernant pas la circulation ne sont pas traitées dans le présent bilan.

1°) Le thème le plus souvent abordé est celui concernant les carrefours, la majorité des observations étant favorables à un rond-point plutôt qu'une esplanade au carrefour Kir-Bachelard.

La création du giratoire au carrefour des boulevards Kir et Bachelard est acquise dans sa création, est-il prévu des aménagements identiques sur d'autres carrefours importants, notamment au carrefour de l'avenue Edouard Belin et du boulevard Bachelard, ainsi qu'à l'intersection de l'avenue du Lac et de la rue du Tire Pesseau, afin de garantir l'homogénéité des équipements sur cet itinéraire ?

Est-il légal de faire déboucher une sortie de parking (celle du centre commercial) sur un rond-point ? N'est-ce pas source de danger ?

Il convient de trouver les dispositifs les plus adéquats pour que le réaménagement du boulevard Bachelard permette de réduire la vitesse (ne pas oublier les cyclistes). Divers ronds-points sur cet axe permettraient de couper la vitesse et d'imaginer des aménagements paysagers dans le point central afin de rompre avec la monotonie routière de l'axe actuel. Ronds-points à l'intérieur du boulevard Kir et du boulevard Bachelard ainsi qu'au carrefour Belin et Bachelard et pourquoi pas la rue du Tire Pesseau.

Ensemble assez intéressant pour casser la vitesse des véhicules. Le seul point où j'ai un doute, c'est pour le rond-point entre le boulevard Kir et le boulevard Bachelard. Aux heures de pointe, j'ai un peu peur surtout avec les sorties parking du centre commercial. Il suffit de voir "côté" Toison d'Or ou le rond-point en l'Arc et la rocade derrière l'hôpital, à l'entrée de Saint-Apollinaire, vers "Pré Thomas". Sinon bravo pour le projet global de rénovation de Fontaine d'Ouche.

Un rond-point Kir / Bachelard serait plus pratique. Une esplanade sera source de nuisances nocturnes et ne résoudra pas la circulation.

Site paysager du bassin jardin source résurgente et promenade du rû. Je m'opposerais avec la population que ce site naturel soit "écorné" par un passage de voie routière. Proposition : grand rond-point (ultérieurement décoré) en haut du boulevard Kir (à son raccordement avec le boulevard Bachelard).

Non pour une esplanade inutile et coûteuse. Mais un grand rond-point pour faciliter la circulation y compris les bus. Un joli décor serait le bienvenu.

Pas d'esplanade Kir / Bachelard mais un beau rond-point marquant l'entrée de Fontaine

d'Ouche et du centre commercial.

Après analyse, les propositions faites ne sont pas remises en cause :

- carrefour rue du Tire Pesseau-avenue du Lac : pas concerné dans l'immédiat, à voir plus tard,
- carrefour boulevard Kir-boulevard Bachelard : grand rond-point paysager compatible avec le trafic des deux boulevards et l'entrée du centre commercial,
- carrefour avenue Edouard Belin / boulevard Bachelard et boulevard Maréchal-boulevard Bachelard : feux pour faciliter le passage des piétons,
- carrefour boulevard Bachelard-avenue du Lac : rond-point pour faciliter le demi-tour des bus.

Par ailleurs une piste cyclable séparée de la chaussée sera aménagée le long du boulevard Bachelard.

2°) Je voudrais dénoncer que c'est inadmissible ce qu'on est en train de faire à notre petit quartier de la Fontaine d'Ouche. Pourquoi tout changer alors qu'on se sent bien comme ça !!! On transforme sans notre avis, est-ce normal ? Non !!! Heureusement que l'on nous demande pas de partir tant qu'à faire. L'adjointe qui m'a reçu est d'un professionnalisme exemplaire, souriante et disponible.

Plusieurs réunions publiques et enquêtes publiques ont eu lieu sur le quartier. A chaque fois, une majorité d'avis favorables a été recueillie.

3°) Y a-t-il une incompatibilité technique à concevoir une autre "sortie" du centre commercial sur le boulevard Bachelard, au lieu de centraliser et d'engorger sa sortie sur l'unique giratoire prévu à cet effet .

Une deuxième sortie est prévue sur l'avenue des Champs Perdrix, comme aujourd'hui. La différence d'altimétrie ne permet par contre pas une deuxième sortie sur le boulevard Bachelard.

4°) Il serait opportun de motiver l'attractivité "intercommunale" du centre commercial, mais la gêne circulatoire occasionnée par le quai des Carrières Blanches bat en brèche cette idée. Ne faudrait-il pas prévoir un double sens de cette voie ?

L'aménagement du boulevard Bachelard a été dessiné pour recevoir le trafic actuel plus celui qui passe aujourd'hui sur le quai des Carrières Blanches.

5°) Les travaux générés par la création d'un rond-point au croisement du boulevard Bachelard et du boulevard Kir auront-ils un impact environnemental sur la source du ruisseau qui se déverse à cet endroit ?

Non, l'emprise du rond-point n'empiétera pas sur la source.

6°) *Y a-t-il un risque de report de stationnement du boulevard Bachelard vers le parking du centre commercial ? Cela ne risque-t-il pas d'engorger le parking du supermarché ?*

Non, des stationnements sont prévus sur le boulevard au droit des logements. Le parking de surface du centre commercial va passer de 84 à 200 places.

7°) *Le parking prévu du centre commercial me semble peu pratique car les voitures situées à l'extrémité sont très éloignées de l'entrée du centre commercial (en général les parkings commerciaux sont en rectangle devant l'entrée). Il faudrait bien examiner les voies de circulation pour les accès à l'intérieur du parking. Comment se fera la circulation le long du canal pour les voitures le soir ? Je passe tous les jours par le boulevard Bachelard, je ne vois pas d'accident et les voitures ne font pas d'excès de vitesse.*

Les places seront plus proches que celles du parking couvert actuel.

A terme, il n'y aura plus de transit le long du canal, le report sera organisé sur le boulevard Bachelard.

Malheureusement les accidents corporels sont nombreux sur le boulevard Bachelard : on en déplore trente depuis l'année 2001.

8°) *Je trouve cela intéressant, cela changera un peu*

9°) *Je ne supporte pas que l'on puisse couper 25 arbres qui avaient une cinquantaine d'années. Le souterrain qui va au ruisseau est dans un triste état. J'aimais la Fontaine d'Ouche parce qu'il y avait de grands espaces. Le matin quand je me réveille j'entends les oiseaux, où vont-ils se loger ? Beaucoup de buissons sont également supprimés. Dijon devient une ville béton. Quand le commissariat sera devant chez moi, je quitterai Dijon. Les petits arbres n'ont pas la force de supporter la pollution. Avez-vous lu le livre "les arbres qui guérissent" ? Pour les habitants qui logent avenue du Lac, la circulation est infernale alors quand les voitures ne passeront plus le long du canal les appartements seront invendables. Grillager tout un îlot correspond à mettre les innocents en prison et les coupables vont ailleurs. C'est accepter la délinquance.*

Le projet prévoit une replantation à la fois sur la parcelle de l'OPH 21 et sur le boulevard Bachelard. Il y aura plus d'arbres à terme qu'aujourd'hui.

Le report de la circulation depuis les quais sera organisé vers le boulevard Bachelard et non par l'avenue du Lac, qui a été aménagée en conséquence. Des arbres y ont également été plantés.

10°) *Il est dommage d'avoir sacrifié 25 arbres pour construire un poste de police !*

Voir remarque ci-dessus.

11°) *Je viens de m'installer à la Fontaine d'Ouche et je me fais beaucoup de soucis au sujet de la circulation pour en sortir rapidement pour aller en ville. Par le canal, je trouvais plus de rapidité, si c'est supprimé et que boulevard Bachelard, les voies sont réduites, alors combien de temps faudra-t-il ?*

Les carrefours du boulevard Bachelard sont dimensionnés pour qu'il n'y ait aucune saturation. Le trajet sera peut-être plus long, mais il n'y aura pas d'attente aux carrefours.

La sortie du quartier vers le canal sera également possible par l'allée de Grenoble.

12°) *Veiller à préserver une sortie véhicules pour sortir le long du canal et rejoindre les grands axes. Celle actuelle vers l'église est très utilisée, très pratique, mais doit être repensée. Je n'ai rien vu dans ce sens sur aucun projet. Merci d'y remédier.*

Ce projet privilégie la tranquillité et la sécurité sur les quais. Cela impose une contrainte pour la circulation.

Voir également les remarques ci-dessus.

13°) *Concernant l'entrée et la sortie des véhicules de la copropriété des Marcs d'Or avec un stationnement en épi, il y aura toujours des véhicules stationnées après les aires 3 et 7 si les plots en plastique ne sont pas implantés. Idem entre la sortie au 53 avenue du Lac et le passage piétons. L'aire de stationnement n° 8 servira à 3 véhicules au lieu d'un comme à ce jour.*

Le projet d'aménagement du tronçon entre les avenues Edouard Belin et Champs Perdrix n'est pas encore arrêté. Ce point sera examiné.

14°) *Que va devenir le parking silo situé à côté de la poste entre le 28 de l'avenue des Champs Perdrix et le boulevard Bachelard ?*

Il sera démoli pour laisser la place à des logements. Le parking de surface sera agrandi en compensation

15°) *Est-ce que la rue du Tire Pesseau sera modifiée ? Suggestion : stationnement en épi (gain de place, terre-plein centre décalé pour limiter la vitesse).*

Il n'y a pas de modification du stationnement prévue (largeur insuffisante). Par contre, il y aura création "d'écluses" à circulation alternée pour limiter la vitesse sans gêner le passage des bus.

16°) *Pourquoi ne pas en profiter pour rebaptiser certaines rues dont les noms ne me semblent pas assez évocateurs et porteurs de sens (exemple : avenue du Lac, rue du Tire Pesseau ...) ? On pourrait même penser à Martin Luther King ... Les nouvelles voies me semblent pratiques. Qu'y aurait-il allée de Beauce à la place des parkings ? J'habite Fontaine d'Ouche depuis 2,5 ans et je me suis tout de suite plu dans ce quartier métissé. On manque de rien ici !*

Allée de Beauce, le parking n'est pas supprimé, mais réorganisé pour plus de confort des habitants.

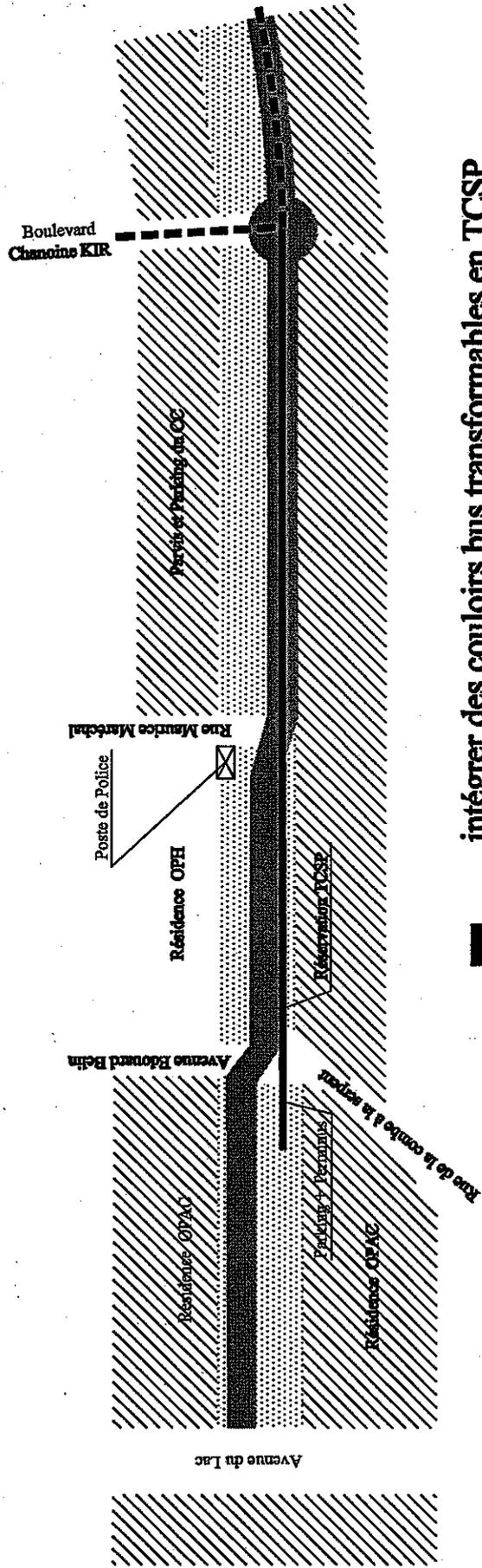
17°) *Pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, il nous manque un jardin d'enfants, un dispensaire (santé) pour les plus défavorisés.*

Ne concerne pas la circulation

En conclusion, les remarques apportées lors de la concertation montre une large acceptation des objectifs du réaménagement du boulevard Bachelard et des orientations proposées.

Certaines remarques générales concernant la circulation seront prises en compte à l'occasion d'autres travaux (avenue du Lac, quai des Carrières Blanches et rue du Tire Pesseau).

Le programme de réaménagement du Boulevard BACHELARD



■ intégrer des couloirs bus transformables en TCSP

■ rompre l'effet de ligne droite

■ prendre en compte les vélos

■ réduire les voitures à 2x1 voie

■ redonner des espaces aux habitants

▨ propriétés riveraines